PRÉFET
DU DOUBS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMITÉ DÉPARTEMENTAL GRANDS PRÉDATEURS

22/ 10/ 2021

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

1. Évolution des populations dans le département du Doubs

a. Bilan loup / actualités

b. Bilan lynx / actualités

2. Protection des troupeaux contre la prédation et indemisation des dommages

a. Bilan des dommages

b. Les indemnisations

c. Les dispositifs d'aide aux éleveurs

d. Appel à projet 2021 – Mesures de protection de troupeaux

e. Appel à projet 2022 – Proposition de délimitation des zones d'éligibilité

f. Actualités

3. Projet de communication « MapLoup »

4. Présentation de la filière « Chiens de protection »

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Évolution des populations dans le département du Doubs

a. Bilan loup / actualités

b. Bilan lynx / actualités

↳ *Présentation DR BFC - OFB*

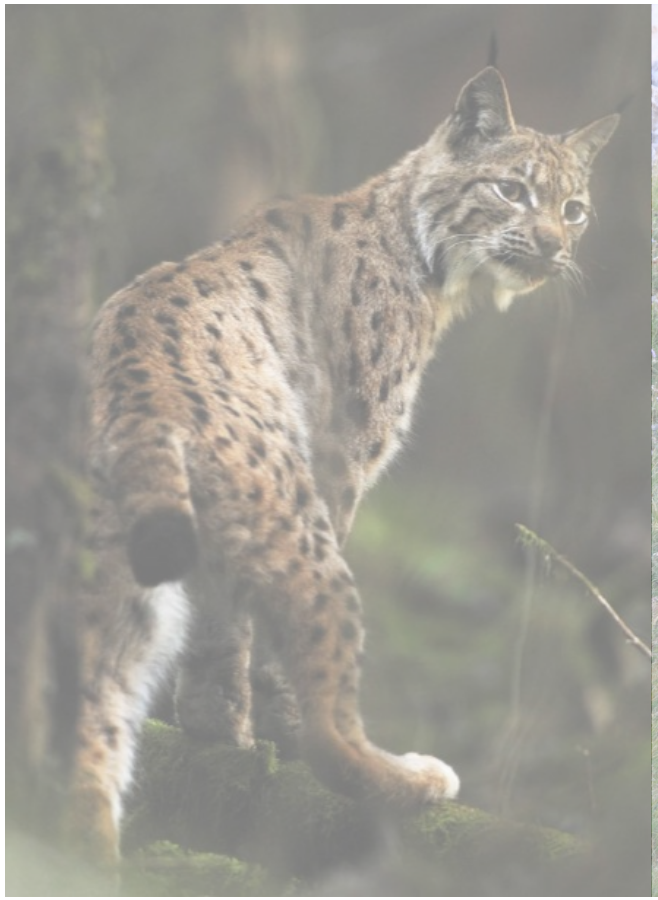

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan National d'Actions en faveur du Lynx

Point d'information

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

- Consultation du public lancée le 07 octobre (participation possible jusqu'au 27 octobre)

➡ http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/

- Mise en ligne du site internet du PNA : www.plan-actions-lynx.fr

- Novembre : travail d'amendement du projet pour prise en compte de l'avis du public et des recommandations du CNPN (puis réunion du COPIL)

- Décembre : approbation ministérielle pour entrée en phase opérationnelle début 2022

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan National d'Actions en faveur du Lynx

Point d'information

Coexistence avec les activités d'élevage : **7 actions** identifiées

- Communiquer sur les moyens de protection efficaces.
- Mettre en place et animer une cellule réactive d'accompagnement technique des éleveurs, à l'échelle de chaque département.
- Réviser les modalités d'indemnisation des dégâts prévu par le décret de juillet 2019 en prévoyant des mesures spécifiques pour le Lynx, puis les mettre en œuvre.
- Mettre en place et animer un dispositif d'intervention progressif permettant une résolution rapide et pérenne des problèmes posés par les foyers d'attaque identifiés.
- Définir le schéma d'information vers les éleveurs en cas de présence potentielle du Lynx et/ou en cas d'attaques et le mettre en œuvre.
- Faire des comités départementaux « grands prédateurs » le lieu d'échanges privilégiés entre les partenaires sur les problématiques de l'élevage en présence du Lynx.
- Poursuivre ou mettre en place, pour chacun des massifs, des initiatives de médiation.

Travail prioritaire dès 2022 :

- révision des modalités d'indemnisation prévue par le décret (seuil d'indemnisation)

- communication sur les moyens de protection efficaces

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Protection de troupeaux contre la prédation et indemnisation des dommages

a. Bilan des dommages

Constats de dommages 2021 :

4 attaques « loup non-exclu» : 2 à Châtelblanc
1 attaque « lynx non-exclu»

Nombre de victimes : 14 ovins / 1 caprin
4 éleveurs concernés

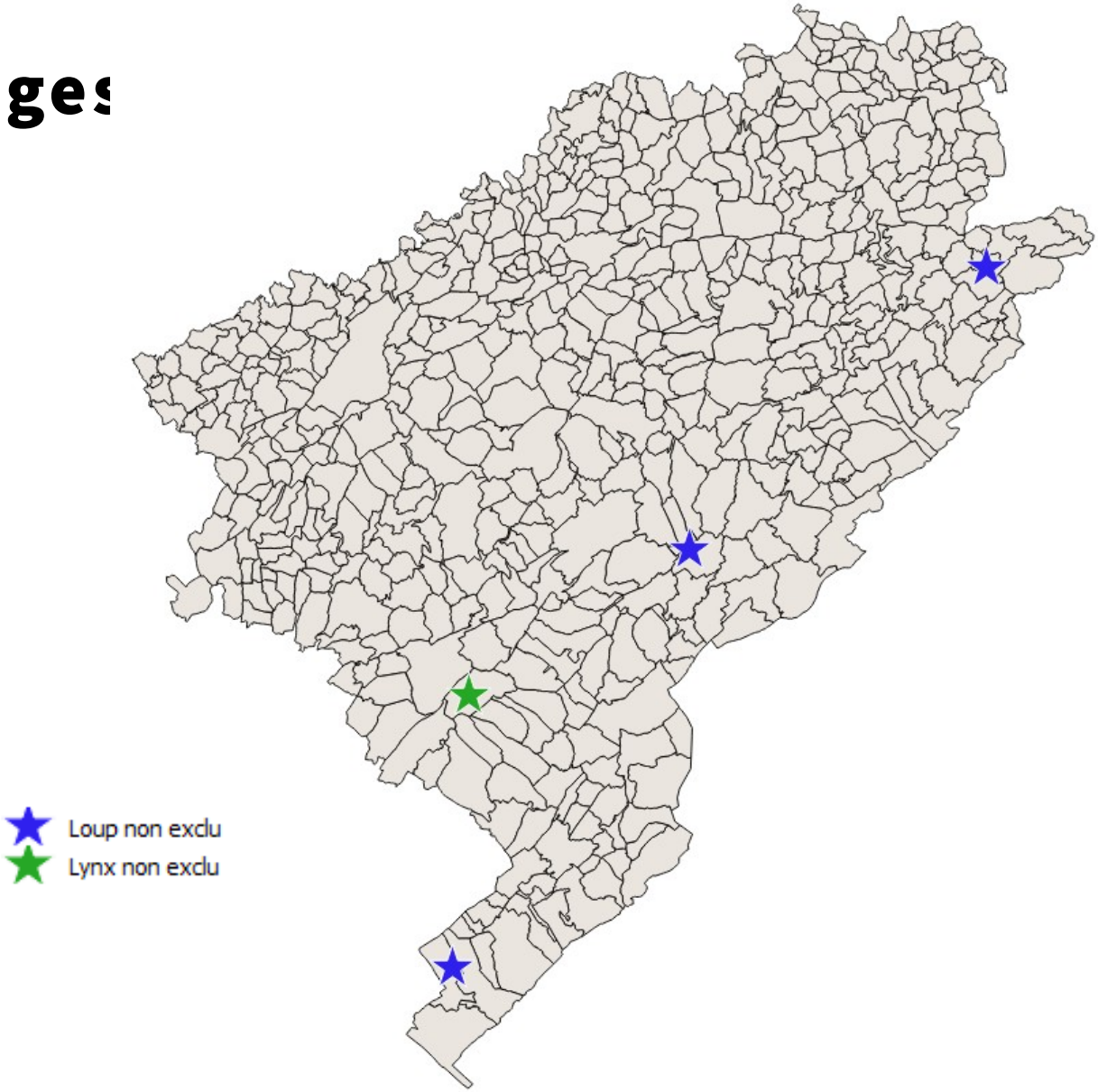

Évolution des dommages 2011-2021

Nombre de constats de dommages 2011-2021

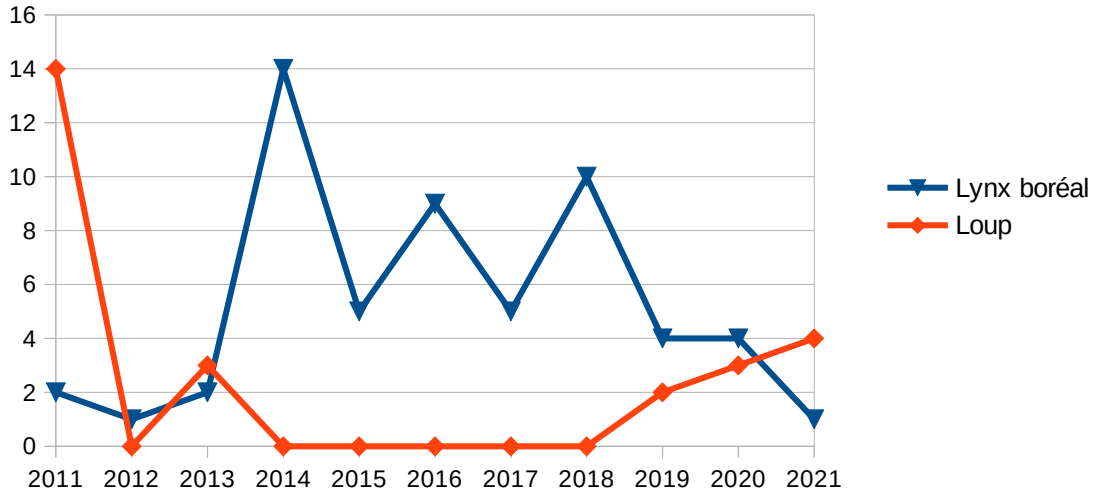

Montant des indemnisations suite à dommage 2011-2021

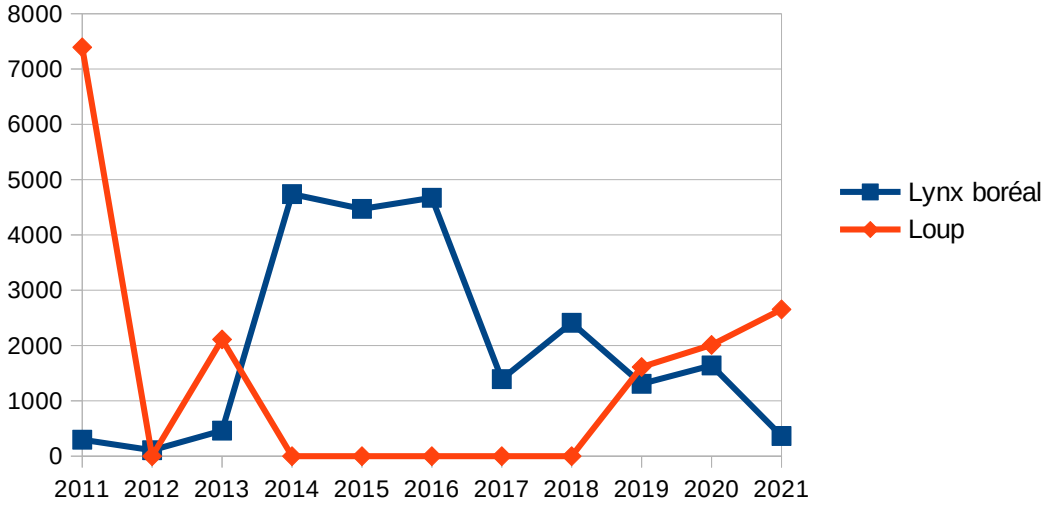

Montant total prévisionnel **2021** : 3 017,83 €

Rappel indemnisations **2020** : 3 649,95 €

b. Les indemnisations

Décret n°2019-722 du 9 juillet 2019 + Décret modificatif n°2021-299 du 19 mars 2021
↳ Arrêté du 9 juillet 2019 pour application

Rappel de la procédure :

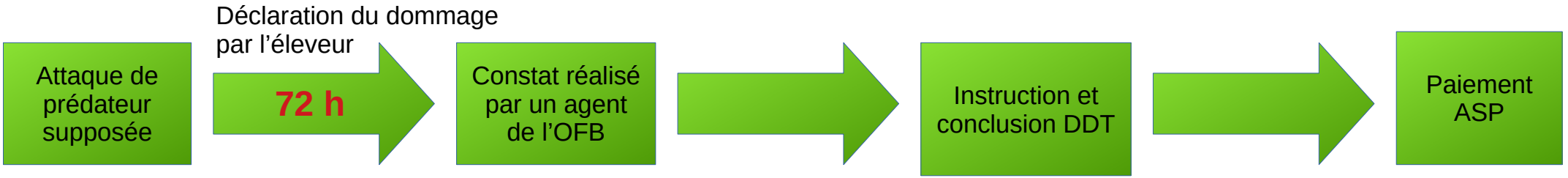

- Mortalité non liée à prédation : pas d'indemnisation
- Mortalité cause indéterminée : pas d'indemnisation sauf éléments de contexte
- Mortalité liée à prédation : indemnisation si prédateur loup ou lynx non écarté

L'indemnisation couvre :
Les coûts directs : valeur des animaux (montant forfaitaire par type)
Les coûts indirects : pertes (perturbation du troupeau), frais vétérinaires, soins légers
La réparation, le remplacement des équipements endommagés

c. Les dispositifs d'aide aux éleveurs

Les crédits d'urgence

- crédits d'État : situations de crise ou pour les territoires qui connaissent une 1ère attaque
- achat de matériel de protection, communication, formations, études de vulnérabilité
- demande de complément possible en situation de crise

2021 :

Délégation initiale nationale : **79 718 €**

Demande complémentaire du Doubs : **1 770 €**

21	Cote d'or	13 000 €
25	Doubs	0 €
39	Jura	3 000 €
58	Nièvre	0 €
70	Haute Saône	0 €
71	Saône et Loire	0 €
89	Yonne	0 €
	Total Bourgogne Franche-Comté	**16 000 €**

⇨ Achat en cours : Filets électrifiables (250m), piquets (200), testeur de clôture

⇨ Mise à disposition de matériel : sur demande et avec convention

- parcs électrifiés : 3 éleveurs du dpt + DDT21
- effaroucheurs sonores et lumineux : DDT 70

Les tirs dérogatoires : pour les troupeaux exposés à la prédation

⇨ Arrêté cadre du 23/10/2020

Tir d'effarouchement	Tir de défense simple	Tir de défense renforcé	Tir de prélèvement
- Tirs non létaux - A proximité du troupeau	- 1 seul tireur - Troupeau protégé - A proximité du troupeau	- 10 tireurs maxi - Troupeau protégé - A proximité du troupeau - En foyer d'attaque (3 attaques mini sur 12 mois par troupeau ou territoire subissant dommages importants)	- dommages exceptionnels malgré protections et TDS - Persistance d'attaques après au moins 2 TDR - Sur AP du préfet de département fixant le nb de loups et le territoire concerné, après avis du préfet cooordonnateur - Tir possible lors de parties de chasse au grand gibier ou de battues

Mise en œuvre du TEFF à Châtelblanc :

➔ LL missionnés par arrêté du 9 au 16 juillet 2021
➔ Mobilisation de 10 LL sur la semaine
➔ Présence nocturne de 2X2 LL

Retour d'expérience positif : arrêt des dommages malgré la présence du loup à proximité

d. Appel à projet 2021 Mesures de protection de troupeaux

Opération 7.6A du PDR FC : Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

CO-FINANCEMENT

ÉTAT / **FEADER** 63 % de l'aide totale attribuée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

80 % de l'enveloppe MAA (gardiennage)
20 % MTES (clôtures et chiens)

l'Europe s'engage en Franche-Comté
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)

PDR Franche-Comté 2014-2020 + régime transitoire 2 ans ⇨ programmation 2023-2027

Enveloppe prévisionnelle régionale FEADER 2014-2022 : **486 373 €**
Enveloppe consommée à fin 2021 : **207 409 €**

Arrêté préfectoral du 22 janvier 2021

délimitation des zones d'éligibilité
aux mesures de protection des troupeaux

Cercle 2 = prédation probable

au moins une option d'acquisition de matériels (parc électrifié) ou de chien de protection pour chaque lot d'animaux

Cercle 3 = zone possible d'expansion

options d'acquisition de chien de protection et d'accompagnement technique éligibles pour chaque lot d'animaux

Cercles 2 et 3 : L'option d'accompagnement technique ne concerne que les chiens de protection

➢ **23 communes en cercle 2**

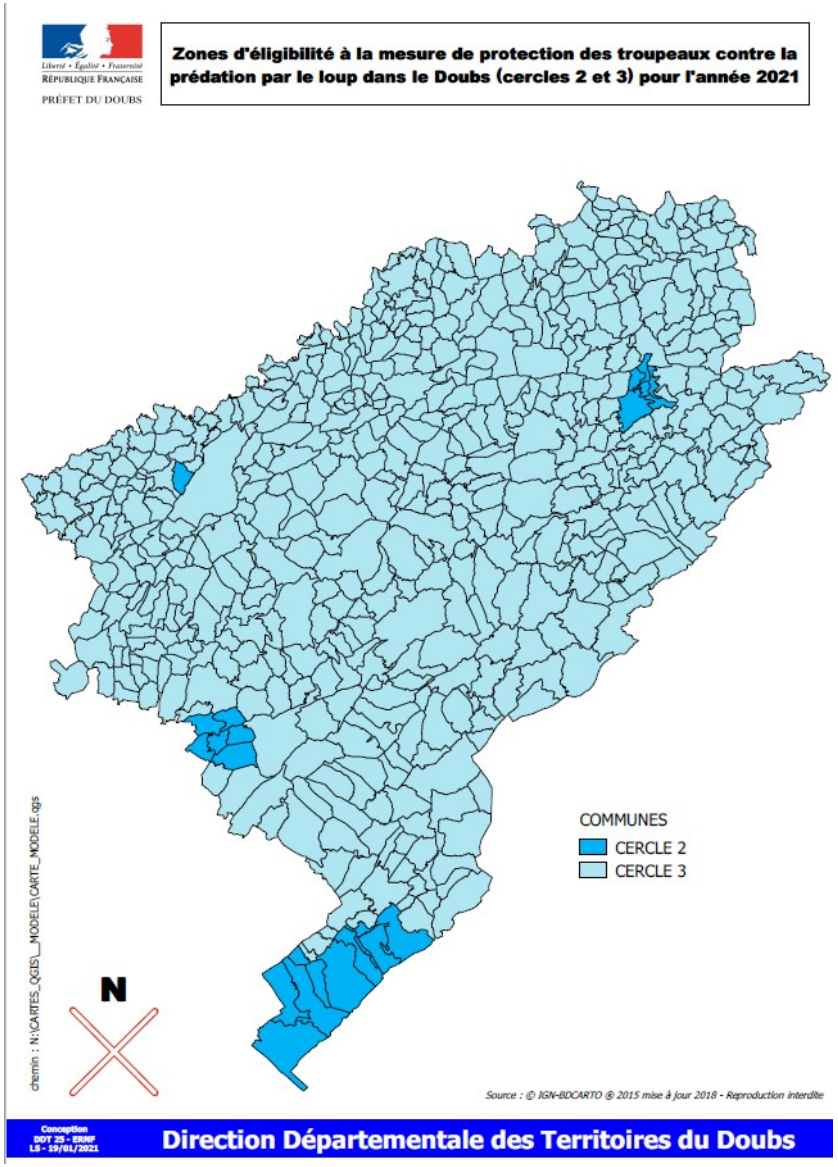

2 Appels à projet en 2021 :

- ⇨ Du 01/01 au 01/04/2021 (ouvert dans le Doubs au 22/01/2021)
- ⇨ Du 12/04 au 30/06/2021

	DOUBS	FRANCHE-COMTE
Nombre de dossiers	3	31
Montant total éligible	8 069,83 €	110 655,31 €
Montant de la subvention	6 621,79 €	84 263,60 €
Part FEADER	3 121,31 €	53 086,04 €
Part État	2 450,07 €	31 177,56 €

- ⇨ 1 dossier : matériel de protection
- ⇨ 2 dossiers : chiens de protection / accompagnement technique

e. Appel à projet 202

Proposition de zonage

→ Arrêté OPEDER du 28/11/2019 :
Critères de définition des cercles

→ Indices de présence du loup

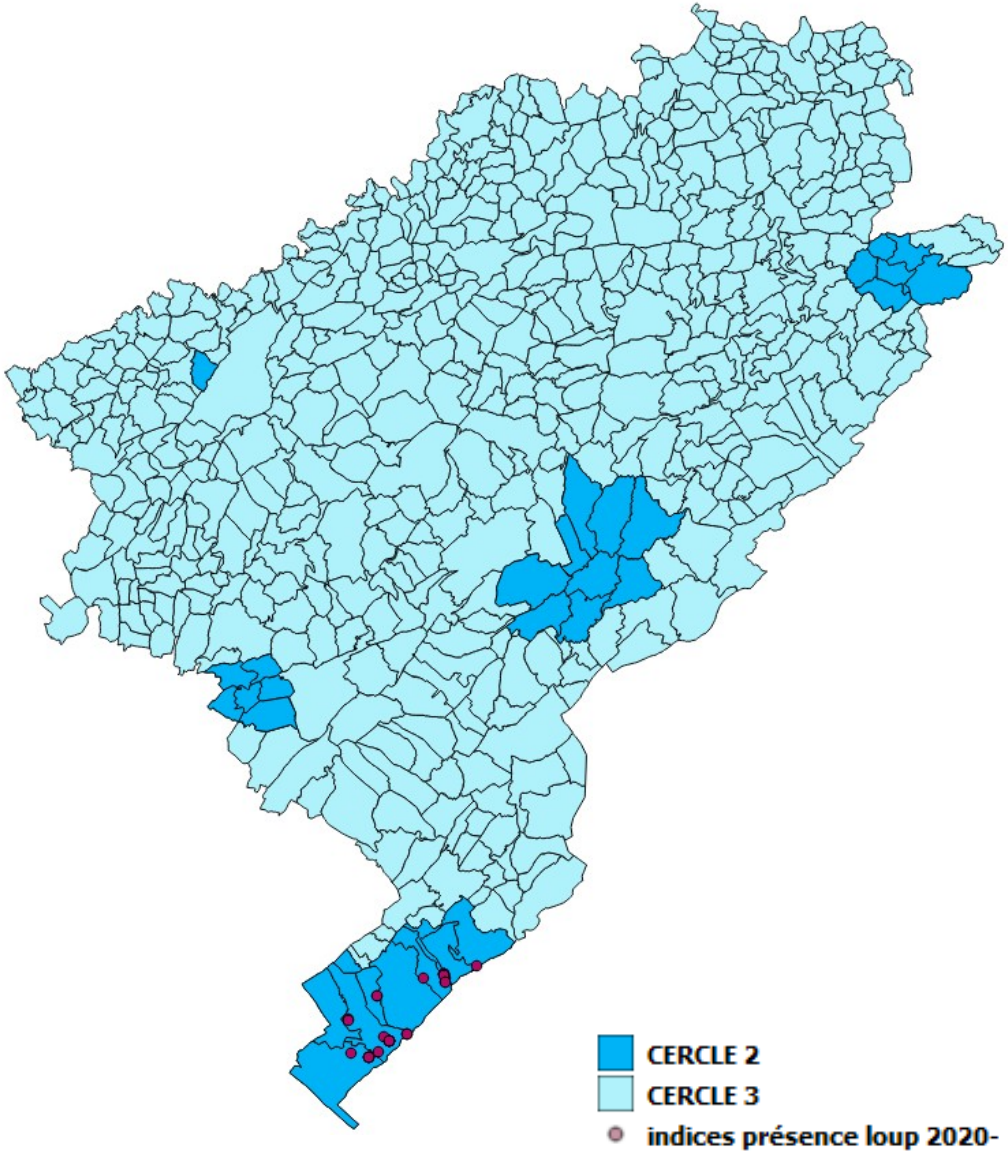

➢ **Au moins 32 communes en cercle 2**

f. Actualités

GT proposé aux membres GNL le 08/11/2021 :
Prédation lupine sur bovins

- Partage des évolutions en terme de prédation
- Constats de dommages : prise en compte des blessures sur bovins
- Mise en protection des troupeaux bovins

➲ Rappel sur la non-protégeabilité des troupeaux bovins/équins

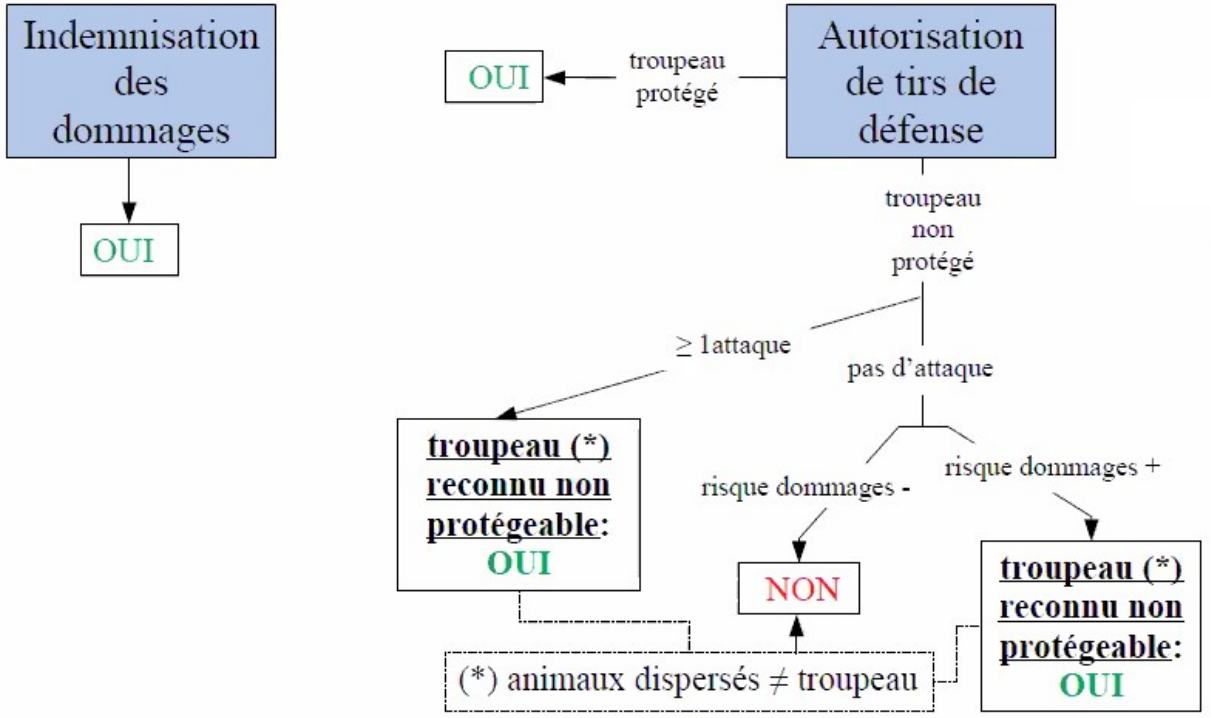

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Projet de communication « MapLoup »

↳ *Présentation CRA BFC*

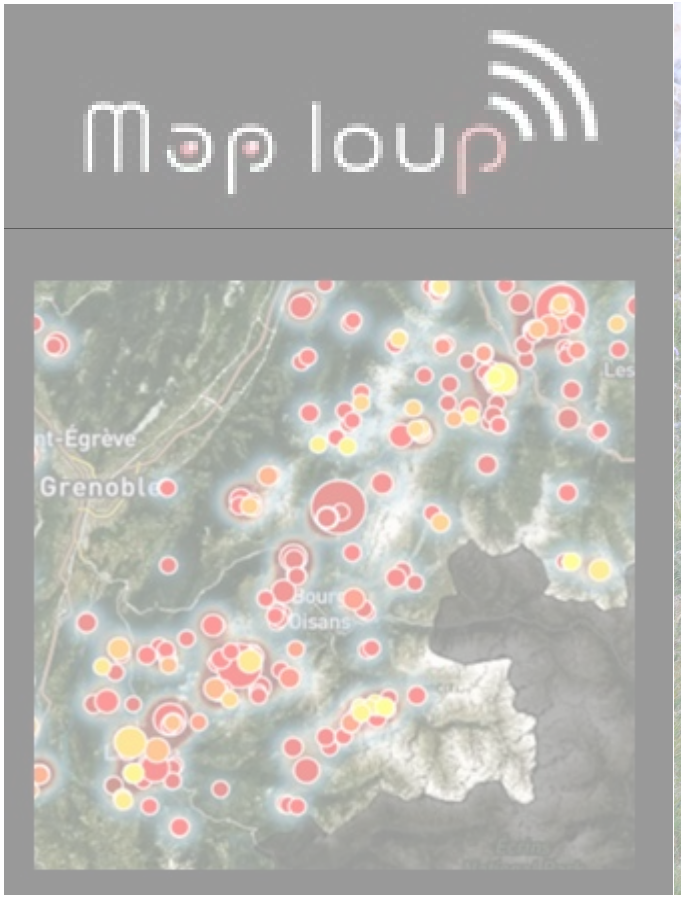

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

4. Présentation de la filière « Chiens de protection »

↳ *Présentation IDELE*

PRÉFET
DU DOUBS

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION